

Belvaux/Sanem, le 03 octobre 2025

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 23 septembre 2025, réf N° 1/24/0451, la société

## **RECYSAN SA**

a eu l'autorisation pour la cessation d'activités de l'utilisation de déchets inertes dans des remblais (1/14/0016) rue Gadderscheier Soleuvre.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 03 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire, Pour la secrétaire emplichée, la socrétaire actions

Tamara Duschene
Manon Greyen

SANETA SANETA

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz